



Collectivités locales et énergies : enjeux & défis

Réchauffement climatique – Constat

Le réchauffement global de la planète a fait l'objet de nombreuses études scientifiques qui démontrent les impacts négatifs sur l'humanité par l'altération des écosystèmes. Les rapports publiés¹ expliquent les causes, étudient les impacts (changements climatiques, montée des océans, fonte des glaces, catastrophes naturelles, pollution ..) et proposent des scénarios sur la base d'hypothèses étudiées pour les perspectives du futur. La situation est jugée préoccupante, voire alarmante, par l'imminence des risques (horizon 2021-2050). La prise de conscience accélère les initiatives et les décisions.

Réponse des Etats, des Collectivités, des entreprises et des citoyens

Face à la menace climatique, la réponse se fait progressivement. Les sommets² qui sont organisés régulièrement fixent les objectifs que les signataires s'engagent à atteindre. Les stratégies nationales de développement durable sont l'expression des Gouvernements, l'agenda 21 oblige les collectivités et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) contraint ces dernières.

L'enjeu est d'inverser rapidement la tendance pour réduire les causes et les effets. Il s'agit d'une urgence qui concerne tous les responsables, afin que des mesures concrètes soient prises dans le cadre de politiques publiques adaptées aux nouveaux comportements à acquérir. Comment passer à l'ère post carbone, sachant que la ressource fossile s'épuise et que son utilisation est polluante. Il s'agit d'une transition énergétique vers de nouveaux modes de vie (cf « la troisième révolution industrielle » de Jeremy Rifkin³, chercheur américain qui dresse les contours d'un nouveau modèle économique et social, fondé sur les énergies renouvelables et l'utilisation d'internet).

Rôle des autorités locales

Les collectivités locales ne peuvent être absentes de la mise en œuvre de la transition énergétique car elles sont des acteurs majeurs pour réussir ce challenge du XXI^e siècle. Nicolas Hulot, envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète a rappelé aux Maires de France, lors de leur dernier congrès annuel, que la limitation du réchauffement climatique passera par les Maires, en les invitant à s'impliquer plus fortement. Dans cette mobilisation mondiale, a-t-il souligné, les élus ont un rôle important à jouer car ce sont eux qui peuvent identifier les solutions locales, faire que les initiatives, aujourd'hui exceptionnelles, deviennent la norme.

Spécialisée dans la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur, l'association Amorce, a présenté en février 2015, dans une lettre ouverte aux élus nationaux et locaux, 10 propositions⁴ dans le cadre du projet de loi de transition énergétique. A cette occasion Amorce a souligné que les collectivités locales sont la clef de voûte de la transition énergétique et les acteurs centraux de la maîtrise de l'énergie.

Maillons-clés dans l'application de cette politique de l'énergie, les élus locaux, réunis en janvier 2015 aux Assises de l'énergie à Bordeaux, attendent beaucoup de la future loi ; plus de compétences pour les territoires, un droit à l'expérimentation et des financements spécifiques.

¹ Institutions ou organisations internationales : GIEC (ONU) – Agence Européenne de l'environnement – OCDE – Web Bibliothèque Climat

institutions ou organisations françaises : mission interministérielle sur l'effet de serre – CNRS – INRA – Météo France – IPSL – Observatoire francophone du changement climatique (Universcience) – ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique)

² <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/changement-climatique/chronologie.shtml>

³ ecolodujour.com / [4^{ème} degre.tumblr.com](http://4eme.degre.tumblr.com)

⁴ courrierdesmaires.fr



A signaler au nombre des actions réalisées par les autorités locales i) la signature d'un mémorandum d'entente et de coopération pour lutter contre le changement climatique entre le Comité des Régions de l'UE et la Conférence des maires américains ii) le Pacte des Maires⁵ sur le même thème qui rassemble 2000 villes, dont 25 capitales, et 100 régions, initiative soutenue par la Commission Européenne et le CdR iii) Plateforme Europe 2020 du CdR qui a réalisé une enquête sur les politiques des régions et des villes en matière d'énergie durable. Cette enquête présente des exemples de bonnes pratiques émanant de plus de 200 collectivités locales et régionales, et identifie trois facteurs clés pour atteindre sur le terrain les objectifs 20-20-20 de l'Europe: leadership politique, approche de gouvernance multi niveaux et soutien budgétaire & technique aux collectivités locales.

Les villes des pays en développement

Si les initiatives et les décisions se multiplient dans les pays développés, qu'en est-il des villes des pays en développement, en particulier en Afrique. Bien que des actions intéressantes soient remarquées dans certaines villes, le retard est conséquent ; Cette situation mérite une attention particulière et des mesures concrètes. Il est notamment nécessaire que les Autorités locales soient associées à ce grand mouvement du changement car la planète est une et doit être traitée dans sa globalité. Les prochaines rencontres internationales et en particulier la 21^e Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) qui se tiendra à Paris en décembre 2015, ne pourront faire l'impasse sur cette catégorie d'acteurs qui ne dispose pas de voix suffisamment forte pour se faire entendre aux niveaux supra-communaux ni des moyens humains, techniques et financiers pour s'engager plus avant. Cf à ce propos le rapport⁶ de septembre 2013 de Ronan Dantec et de Michel Delebarre « les collectivités locales dans la perspective de Paris Climat 2015 : de l'acteur local au facilitateur global ».

Les autorités locales doivent s'organiser pour obtenir une prise en considération de leurs revendications dont les principales sont i) obtenir d'être consultées et associées aux discussions & décisions dont les effets concernent leurs territoires ii) être représentées au niveau des Etats, des organisations régionales et internationales (des actions de lobbying & plaidoyer sont à prévoir pour aboutir) iii) accéder aux financements dédiés à cette problématique en bénéficiant de fonds spécifiques pour que leurs projets deviennent réalité et que la politique énergétique s'inscrive dans une continuité nécessaire iv) acquérir de leurs Etats plus de décentralisation pour plus de compétences, de moyens et d'autonomie v) bénéficier de renforcement de capacités pour disposer d'une administration locale performante, capable de jouer son rôle d'expertise et d'exécution.

Par ailleurs les autorités locales ont à mener plusieurs chantiers pour réussir, notamment i) en privilégiant l'intercommunalité, les regroupements par bassins versants et bassins de vie pour plus de cohérence et d'efficacité dans la définition des politiques publiques qui sont à partager à une échelle plus large que celle des territoires (la région par exemple) ii) en planifiant et programmant les projets dans des stratégies à court, moyen et long terme, selon les urgences des plans d'action iii) en mobilisant les ressources locales iv) en créant des plateformes de dialogue avec les forces vives des territoires v) en ayant recours aux agences de notation pour apprécier le risque de solvabilité financière qui permet, à l'instar de Dakar et d'Abidjan (commune du Plateau) d'avoir accès à l'emprunt ainsi que d'émettre des emprunts obligataires.

Conclusion

La satisfaction des revendications et le succès des chantiers permettront aux autorités locales d'acquérir toute l'autonomie qui leur est utile pour devenir les acteurs majeurs de la lutte pour réduire le réchauffement climatique. Mais les Autorités locales auront besoin d'être aidées, portées pour avancer vers ces objectifs. L'Association Internationale des Maires Francophones, en sa qualité d'autorité de compétences et d'expertise mais aussi de représentation auprès des décideurs nationaux, régionaux, internationaux, est une autorité morale, reconnue du monde multi-acteurs, qui peut jouer un rôle de tiers neutre et faire en sorte que les attentes des Autorités locales soient prises en compte et satisfaites pour qu'elles soient en capacité d'agir pour la protection de la planète et le développement durable de leurs territoires.

⁵ Trois 20 : diminution de 20% des émissions de CO2 d'ici à 2020 par l'amélioration de l'efficacité énergétique de 20% et une augmentation des énergies renouvelables de 20%

⁶ Le rapport complet du bilan et ses annexes sont disponibles en ligne sur le site France Diplomatie <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photosvideos-et-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/rapports/>